

28 SEP. 2001

NORALLIANCE
Société Anonyme au Capital de 2.700.000 Francs
Siège social : 1, rue François Perroux
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN

RCS ROUEN B 400 214 466

PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION
en date du 29 Décembre 2000

L'an deux mil,

Le Vingt Neuf Décembre, à 9 Heures

Au siège social à 76130 MONT SAINT AIGNAN - 1, rue François Perroux - PAT La Vatine,

Les Administrateurs de la Société "NORALLIANCE" se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président Monsieur Antoine COCAGNE.

Le registre de présence est signé par les Administrateurs participant à la séance.

Le Président constate que le Conseil peut valablement délibérer, conformément à la Loi et à nos statuts.

Monsieur Antoine COCAGNE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian CHEDRU assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du Procès-Verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'Ordre du jour porte essentiellement sur

- le changement de la dénomination sociale de la C.A.H.N., Administrateur de la Société, devenue "CAP SEINE",
- le changement de représentant permanent au sein de "CAP SEINE", (ex C.A.H.N.),
- la nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SERVAIN, démissionnaire.

CHANGEMENT de DENOMINATION SOCIALE de la C. A. H. N.

Le Conseil d'Administration prend acte que la société "COOPERATIVE AGRICOLE DE HAUTE-NORMANDIE - C.A.H.N.", Administrateur de la société, a modifié sa dénomination sociale qui est désormais "CAP SEINE".

CHANGEMENT de REPRESENTANT PERMANENT au SEIN de "CAP SEINE"
(anciennement C A H N)

Le Conseil d'Administration prend acte que le représentant permanent de la Société "CAP SEINE" (anciennement C.A.H.N.) a été modifié à compter de ce jour :

Ancien représentant permanent : Monsieur Philippe SERVAIN

Nouveau représentant permanent : Monsieur Luc PAMART, demeurant PAT la Vatine, 1 Rue François Perroux, 76130 MONT SAINT AIGNAN.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU
DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Monsieur Antoine COCAGNE expose au Conseil que Monsieur Philippe SERVAIN a renoncé à son mandat de Directeur Général de la société.

Puis il demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil prend alors acte de la démission de Monsieur Philippe SERVAIN et, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité Monsieur Luc PAMART, né le 21 mai 1957 à SAINT QUENTIN (02), demeurant PAT La Vatine, 1 Rue François Perroux, 76134 MONT SAINT AIGNAN, en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour.

Ce mandant de Directeur Général est consenti pour toute la durée du mandat de Président de Monsieur Antoine COCAGNE. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Antoine COCAGNE viendrait à cesser lesdites fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Luc PAMART cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau président.

Monsieur Luc PAMART déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre des mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par les statuts.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent Procès-Verbal, lequel a été signé par le Président et un Administrateur, après lecture.

Pour copie certifiée conforme
Le Président Directeur Général

